



Asnières Passion Photo 72

Une autre façon de voir le monde



« PHOT' EXPO 2019, LES RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'ASNIÈRES SUR VÈGRE »

Ed. 20190120

Règlement

1. L'association Asnières Passion Photo 72 organise « PHOT' EXPO LES RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'ASNIÈRES SUR VÈGRE », exposition photographique à ASNIÈRES SUR VÈGRE, durant les trois jours de la Pentecôte
2. Toutes les dates et formulaires concernant l'exposition seront fournis dans le courrier de lancement de participation à l'exposition.
Les bulletins d'inscription devront parvenir à l'association, soit par courrier, soit par email, au minimum 6 semaines avant le week-end de la pentecôte.
3. PHOT'EXPO est libre de thème mais son orientation est de nature artistique, et l'exposant devra montrer une cohésion de thème et de présentation, sur l'ensemble de ses œuvres. Le mixage d'épreuves en couleur et/ou noir & blanc, numériques ou argentiques est accepté.
4. La participation à PHOT'EXPO est soumise à concourir à « PHOTO-VISION ». Tout exposant devra fournir une « PHOTO-VISION » sur un thème spécifique, formulé dans l'invitation à exposer. Cette "photo-vision" doit inspirer au premier regard du public, les mots définissant le sujet ou le thème. L'ensemble des photo-visions sera exposé en une « EXPO-VISION » dans l'église d'Asnières. Les photo-visions devront être respectueuses de la moralité de ce lieu.
Cette exposition a pour but de mettre en évidence la diversité de vision et de sensibilité que chaque photographe porte sur le thème imposé.
Le public sera appelé à désigner la meilleure « photo-vision » par bulletin de vote, et son auteur recevra en lot un livre sur la photographie d'une valeur d'environ 50€.
Le dépouillement du vote et la remise des lots se feront le lundi après midi.
Un bulletin réponse sera tiré au sort et son émetteur se verra remettre la photo-vision gagnante des mains du photographe.
(votre PHOTOVISION pourra donc être offerte en guise de lot)

Par souci d'impartialité, toutes les photos devront être présentées de manière identique.

ASNIERES PASSION PHOTO 72

13 rue Saint Hilaire, 72430 Asnières-sur-Vègre

Tel. 0625944979 / asnierespasionphoto72@gmail.com

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de LA FLECHE, N° W7210000093

parution au journal officiel sous le n° 1272 le 27 décembre 2008. SIRET 827 467 275 00018 APE 7420Z



Asnières Passion Photo 72

Une autre façon de voir le monde



Les photos, au format 20X30mm ou A4 maximum, doivent être collées, centrées ou non, sur un support cartonné rigide d'une épaisseur d'environ 2 millimètres maximum, de couleur noir au format 30X40mm (Impératif), équipé au dos, d'un système d'accrochage de bonne qualité genre attache à gommette, pouvant être renforcé avec du scotch d'emballage.

Un cadre avec de fines baguettes noires et sans verre sera autorisé, les sous-verres sont toujours proscrits à cause des reflets.

Au dos devra figurer au moyen d'une étiquette: le nom de l'auteur et le titre de la photo.

- 5. Toute photo exposée devra respecter le droit à l'image de la personne, des mineurs et des biens, et être libre de droit.*

Toute photo portant atteinte aux mœurs, à la morale, ou au respect de la nature et à la dignité de la personne, de quelque façon que ce soit, sera refusée et son auteur se verra exclu de l'exposition.

- 6. En vous acquittant du bon de soutien à l'ordre de l'A2P72 d'un montant de 10€, lors de l'inscription, vous participez financièrement à l'amélioration des conditions d'accueil. Nous vous en remercions par avance.*

- 7. Chaque exposant se verra attribuer un linéaire correspondant à environ 15 œuvres 30x40cm soit environ 3M60, équivalent à 2 panneaux de bois ou 4 grilles métalliques (1 face). Cette surface pourra néanmoins être revue en fonction du nombre de participants, de la disponibilité des salles d'exposition au sein du village, de la typologie des lieux etc.. Libre à chacun de choisir le format de ses œuvres pour occuper cet espace.*

- 8. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les exposants en cas d'un trop grand nombre de candidatures. Cette sélection sera effectuée par un jury interne au club, et les candidats seront avisés personnellement 1 mois avant la pentecôte.*

Pour faciliter la sélection, chaque candidat devra joindre à sa candidature un échantillon représentatif des photographies qu'il souhaite exposer.

- 9. Chaque exposant devra apposer sur son espace d'exposition, une affichette format A5 minimum, pour se présenter. Il affichera autant que possible les métadonnées, le lieu de prise de vue, et le titre de la photo sous le cadre, ou au moyen d'un « chemin de fer » (livret avec miniature des œuvres).*

- 10. Les lieux d'exposition communaux seront attribués aux participants au mieux de la diversité des thèmes présentés, les lieux privés pourront accueillir des invités au choix du propriétaire. Dans la mesure du possible les salles*

ASNIERES PASSION PHOTO 72

13 rue Saint Hilaire, 72430 Asnières-sur-Vègre

Tel. 0625944979 / asnierespasionphoto72@gmail.com

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de LA FLECHE, N° W7210000093

parution au journal officiel sous le n° 1272 le 27 décembre 2008. SIRET 827 467 275 00018 APE 7420Z



Asnières Passion Photo 72

Une autre façon de voir le monde



d'exposition seront équipées soit de cimaises, soit de grilles, permettant de recevoir les œuvres, celles-ci devront intégrer un système d'accroche à leur dos. Il sera prudent de prévoir des petits crochets en « S ».

11. L'exposition est ouverte au public de 10h à 13h et de 15h à 19h. Chaque exposant est responsable de son exposition et des lieux qu'il occupe. Les lieux étant partagés par plusieurs exposants, un roulement peut s'organiser afin d'y assurer une permanence. Les exposants s'engagent à maintenir leur exposition durant les trois jours de la manifestation et à y être présent ou représenté pour accueillir et commenter ses œuvres au public. Les salles seront fermées pendant les temps de pause. En aucun cas, l'association ne pourra être tenue pour responsable des vols ou pertes de matériel durant l'exposition.

12. L'accueil des participants et l'accrochage se feront le samedi de 08h30 à 11h, et le décrochage le lundi à partir de 18h.

13. Le vernissage débutera sous la forme d'un tour des différentes salles avec les officiels, avant de se réunir autour du pot de l'amitié. La présence des exposants est vivement recommandée afin qu'ils présentent leur travaux.

14. Chaque exposant devra prévoir ses repas durant l'exposition.

Une aire de pique-nique abritée avec tables et chaises sera mise à disposition des exposants, et une buvette tenue par l'association, sera opérationnelle durant tout le weekend.

15. L'objectif premier de la manifestation PHOT'EXPO n'est pas de vendre des photos, ce n'est pas une foire, c'est avant tout une exposition.

Cependant, il sera possible au photographe de vendre discrètement, ses photos, livres et cartes postales.

En cas de sollicitation du public pour acquérir une œuvre photographique, l'exposant tiendra discrètement à disposition une fiche avec les tarifs proposés.

Tout affichage mural ou sur les œuvres, ou autre des tarifs, est proscrit.

En cas de vente, le photographe s'engage à laisser ses œuvres accrochées jusqu'à la fin de l'exposition.

L'A2P72 vous remercie de votre participation et du respect de ce règlement, et vous souhaite de passer un excellent week-end parmi nous.

ASNIERES PASSION PHOTO 72

13 rue Saint Hilaire, 72430 Asnières-sur-Vègre

Tel. 0625944979 / asnierespasionphoto72@gmail.com

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de LA FLECHE, N° W7210000093

parution au journal officiel sous le n° 1272 le 27 décembre 2008. SIRET 827 467 275 00018 APE 7420Z